

## BP JEPS

### Spécialité « ACTIVITES GYMNIQUES DE LA FORME ET DE LA FORCE »

#### MENTION : « Forme en cours collectifs »

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport « atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles »

Décret n° : 2001792 du 31 août 2001

#### I/ DESCRIPTIF :

**Secteurs d'intervention :** - Associations sportives  
- Clubs de remise en forme  
- Villages - vacances  
- Collectivités locales  
- Fonction publiques d'Etat, Territoriales et Hospitalière

**Domaines d'activités :**  
- Step  
- LIA - HIA  
- Renforcement musculaire  
- Stretching  
- Techniques nouvelles dites « de parquet »

**Publics concernés :** - Petite enfance  
- Enfants -  
- Adolescents  
- Adultes  
- Seniors

**Appellations du métier :**  
- Educateur sportif spécialisé  
- Professeur de fitness  
- Animateur, moniteur sportif  
- Conseiller sportif

**Cursus de formation :** 10 Unités de compétence selon le référentiel du diplôme

UC 1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle	28 h
UC 2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative	28 h
UC 3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation	28 h
UC 4 : Participer au fonctionnement de la structure	14 h
UC 5 : Préparer une action d'animation dans le champ des APPT	28 h
UC 6 : Encadrer une personne ou un groupe dans le cadre des AGFF	35 h
UC 7 : Mobiliser les connaissances à la conduite des activités professionnelles dans le domaine AGFF	294 h
UC 8 : Conduire une action éducative dans le domaine de la forme en cours collectifs	424 h
UC 9 : Maîtriser les outils ou techniques dans le domaine de la forme en cours collectifs	175 h
UC 10 : Réaliser une étude socio économique visant le développement d'une activité nouvelle au sein d'une structure professionnelle	35 h

**Dates :** du 26/10/2009.au 27/06/2010

**Heures en centre :** 707 h

**Heures en entreprise :** 455 h

**Lieux de déroulement :** Grasse et communes voisines des Alpes Maritimes

**Fréquence et horaires prévisionnels :** temps plein – du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

## 2/ TESTS DE SELECTION

Se munir pour l'ensemble de ces tests d'une **pièce d'identité en cours de validité** (passeport ou carte d'identité), ainsi que de la convocation.

DATES : du 05.10.2009 au 09.10.2009

LIEUX : Tests pratiques en salle de fitness et terrain de sport sur la commune de Grasse.  
Tests écrit et oral au centre de formation HORIZON à Grasse.

LES EPREUVES :

1°/ Exigences préalables à l'entrée en formation :

▪ Test pratique de suivi de cours collectif en musique : enchaînement suivi par les candidats, comportant des éléments de « techniques de parquet » d'une durée de 45 à 60 minutes.

Evaluation :  
- du niveau technique  
- de la condition physique  
- des aptitudes physiques

(Sont allégés de ce test, les candidats pouvant présenter une attestation de réussite, ou étant titulaire, au minimum d'un diplôme d'Etat de niveau 4 dans le domaine sportif, du BAPAAT, d'un diplôme fédéral reconnu par le MJS, ou d'un C.Q.P)

2°/ Tests de sélection complémentaires :

♦ Tests pratiques :

A - Test « navette » de Luc Léger : destiné à évaluer les capacités d'endurance de chaque candidat

B - Chorégraphie personnelle, présentée par chaque candidat d'une durée de 1min 30 à 2 min.

Evaluation des capacités d'expression de création et le niveau technique des candidats.

♦ Test écrit : sujet portant sur la nature du métier, son exercice et l'environnement professionnel des métiers de la forme, dans un contexte actualisé. Durée : 1 heure 30.

♦ Q.C.M : questions portant sur l'actualité sociale, économique et les métiers de la forme.

Ces tests sont destinés à évaluer :

- Le niveau de connaissance du métier et de l'environnement professionnel ainsi que le niveau de culture « générale » des candidats.
- Les capacités d'expression écrite, de structuration et de présentation du devoir.
- Les capacités de réflexion et d'analyse.

♦ Test oral : entretien oral de 30 min avec un jury, lors duquel chaque candidat présentera un dossier personnel comportant :

CONTENU DU DOSSIER : celui-ci devra être informatisé et comporter une partie rédigée et une autre illustrée de documents (coupures de presse, diplôme, attestation de stage, de compétences, licences sportives, etc...)

- le parcours personnel et de formation
- le parcours professionnel dans l'encadrement de groupes et dans l'animation sportive
- la pratique sportive et les références sportives
- l'implication associative dans le champ du sport et/ou de l'animation
- l'intérêt et les motivations du candidat pour la formation concernée
- le projet professionnel du candidat

Objectifs du test :

- Appréciation de la motivation du candidat pour l'animation et pour suivre un parcours de formation
- Evaluation de la capacité à communiquer du candidat
- Vérification du vécu dans la spécialité et du parcours sportif du candidat
- Mesure de l'implication antérieure et actuelle du candidat dans le secteur de l'animation et du sport
- Examen de la cohérence et de la pertinence du projet professionnel du candidat

### 3/ CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX TESTS DE SELECTION :

#### **Date limite de dépôt et de réception des dossiers d'inscription : le 28 septembre 2009**

- être âgé de 18 ans minimum
- être titulaire de l'AFPS au moment de l'entrée en formation
- être apte médicalement et physiquement à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives
- constituer un dossier de candidature comportant les pièces suivantes :
  - une demande d'inscription complétée et signée
    - ✧ un curriculum vitae
    - ✧ une photo d'identité
    - ✧ une copie de la carte d'identité
    - ✧ une copie du diplôme d'AFPS ou un certificat d'inscription à une session préalable à la date de début de formation
    - ✧ une copie des diplômes et attestations pouvant donner droit à une dispense des tests liés aux exigences préalables (tests navette et parcours d'habileté motrice)
    - ✧ un certificat médical original de non contre indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois, à l'entrée en formation
    - ✧ une copie de l'attestation de recensement
    - ✧ une copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la Défense (pour les Français de – moins de 25 ans)
    - ✧ un extrait de casier judiciaire bulletin n° 3, datant de moins de 3 mois, à la date de dépôt du dossier
    - ✧ une enveloppe 22 x 11 (à l'adresse du candidat) affranchie au tarif lettre 20 gr
    - ✧ une enveloppe 32 x 23 (à l'adresse du candidat) affranchie au tarif lettre 100 gr

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

### 4/ CALENDRIER ET ORGANISATION DE LA FORMATION :

#### **Module n°1 du 26.10.09 au 24.12.09**

Nombre d'heures en centre : 245 heures

Nombre d'heures en entreprise : 56 heures

UC 2 : 28 h UC 4 : 14 h UC 5 : 28 h UC 7 : 85 h UC 9 : 60h

#### **Module n°2 du 04.01.10 au 02.04.10**

Nombre d'heures en centre : 273 heures

Nombre d'heures en entreprise : 182 heures

UC 3 : 28 h UC 1 : 28 h UC 7 : 110 h UC 8 21 h UC 9 : 72 h UC 6 : 14 h

#### **Module n°3 du 05.04.10 au 27.06.10**

Nombre d'heures en centre : 189 heures

Nombre d'heure en entreprise : 140 heures

UC 6: 21 h UC 8: 21 h UC 9: 43 h UC 10: 35 h UC 7: 99 h

#### **5/ CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION :**

- avoir satisfait aux tests de sélection et être titulaire de l'attestation d'exigences préalables à l'entrée en formation délivrée par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports
- avoir satisfait aux tests de sélection pour être sélectionné parmi l'effectif de stagiaires, par le centre de formation HORIZON.

#### **6/ COUT DE LA FORMATION :**

- pour les demandeurs d'emploi, selon financement attribué par le Conseil Régional PACA, l'ASSEDIC ou le Conseil Général
- pour les salariés, selon prise en charge de l'OPCA de l'employeur
- pour les particuliers : selon devis

#### **7/ ASSURANCE DES STAGIAIRES :**

Compte tenu des risques spécifiques propres à la pratique sportive, il est recommandé de souscrire un contrat d'assurances de « personne individuelle accident ». L'organisme HORIZON ayant souscrit, pour sa part une assurance « responsabilité civile » qui couvre les stagiaires inscrits en formation.

#### **RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :**

**HORIZON**  
**160 route de Cannes – Grasse Espace**  
**06130 GRASSE**

**☎ 04 92 42 00 99 - 📠 04 92 42 00 88**

**[horizon.form@wanadoo.fr](mailto:horizon.form@wanadoo.fr) – [www.prodesse2000.com](http://www.prodesse2000.com)**